

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 5 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le cinq décembre, le Conseil municipal de la Commune de POLLIAT, convoqué le 28 novembre, s'est réuni publiquement au lieu habituel de ses séances à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard BIENVENU, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Bernard BIENVENU, Maire

Mmes et MM FAVIER, POBEL, CHANEL, GRAS, BOZONNET, Adjoints ; MMES et MM. BUATHIER JANAUDY, BERTHAUD, TRIPOZ, CUBY (à partir du point 3 du I de l'ordre du jour), PACQUELET, SOUQUES, DUBOIS, PANIBAL, CLERC (à partir du point 3 du I de l'ordre du jour), DOMMANGE.

Excusés : M. SAINT-SULPICE

Absents : Mme BROYER

Pouvoirs : Monsieur SAINT-SULPICE à Monsieur le Maire

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Françoise CHANEL

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si elle a des observations à formuler sur le compte-rendu de la séance du 24 octobre 2019 : pas d'observation. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

I) ADMINISTRATION GENERALE

➤ **Installation d'un nouveau conseiller municipal**

Par courrier reçu le 24 novembre 2019, Monsieur Thierry DOSCH a présenté sa démission de son mandat de conseiller municipal.

Conformément aux dispositions de l'article L270 du Code électoral, le remplacement du conseiller municipal démissionnaire est assuré par le candidat venant immédiatement après le dernier élu de la liste à laquelle appartenait l'élu démissionnaire lors du renouvellement intégral du conseil municipal du 28 janvier 2018.

Monsieur Gérard SAINT-SULPICE, candidat venant immédiatement après le dernier élu de la liste minoritaire "Agir pour Polliat" a donc été appelé à siéger au conseil municipal.

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, PREND ACTE de l'installation de Monsieur Gérard SAINT-SULPICE au sein du Conseil municipal.

➤ **Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales : modification du tableau**

Pour les communes de plus de 1 000 habitants, dans lesquelles deux listes ont obtenu des sièges au Conseil municipal lors du dernier renouvellement, cinq conseillers municipaux (3 de la liste majoritaire et 2 de la liste minoritaire) sont désignés. Les adjoints disposants d'une délégation ne peuvent pas être proposés.

Ont été désignés membres de la liste majoritaire : Paulette PACQUELET ; Pascal BERTHAUD ; Maggy JANAUDY

Ont été désignés membres de la liste minoritaire : Lydie CLERC ; Thierry DOSCH

Suite à la démission de Monsieur DOSCH, il convient de désigner un nouveau membre. Monsieur Gérard SAINT-SULPICE est désigné membre de la commission de contrôle des listes électorales.

➤ **Compte-rendu des décisions municipales prises par le Maire en vertu des dispositions de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales**

- 2019-D009 : décision de signer la convention entre la commune et le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ain) pour une mission d'accompagnement de la collectivité dans sa réflexion sur les bâtiments du centre bourg pour un montant de 2 450.00 € HT
- 2019-D010 : décision de procéder au virement de 9 000 € du chapitre 020 "Dépenses imprévues" section d'investissement à l'opération 124 "travaux de voirie" pour la création d'un chemin piétonnier.

Délivrance de concessions dans le cimetière

Date	Numéro	Concessionnaire	Durée	montant
12/11/2019	Renouvellement Concession case columbarium	BORGES Thierry	30 ans	740 €
19/11/2019	Renouvellement Concession case columbarium	NICOLAI Laurent	30 ans	740 €

II) FINANCES

➤ **CA3B : approbation du rapport de la CLECT**

Monsieur le Maire expose que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) qui s'est réunie le 5 novembre 2019 s'est prononcée sur :

- Les conséquences financières de la sortie de huit communes de l'ancienne Communauté de communes de Montrevel-en-Bresse (Attignat, Confrançon, Curtafond, Foissiat, Jayat, Saint Didier d'Aussiat, Saint Martin-le-Châtel et Saint Sulpice), du dispositif des Temps d'Activités Périscolaires. La CLECT propose que soit ajoutée aux attributions de compensation des communes concernées, la somme de 96 € par élève scolarisé.

- La restitution à la commune de Saint Trivier-de-Courtes, de la gestion des subventions aux associations dont le caractère local est reconnu. A compter de 2020, les subventions octroyées à ces associations le seront par la Commune de Saint Trivier-de-Courtes directement et non plus par la Communauté d'agglomération. En conséquence, la CLECT propose que soit ajoutée à l'Attribution de Compensation de la commune de Saint Trivier-de-Courtes, la somme de 44 120 €.

Ce rapport a été adopté à l'unanimité de la CLECT, ce qui permet désormais d'enclencher le processus délibératif qui aboutira à la fixation définitive par le Conseil communautaire des attributions de compensation pour l'exercice 2019.

Madame CLERC souhaite connaître le mode de calcul qui a abouti à fixer à 96 € le montant par élève scolarisé et dénonce l'opacité avec laquelle ce montant est donné.

Monsieur le Maire réplique que si effectivement, le rapport de la CLECT ne fournit pas très clairement les explications nécessaires, il ne faut pas pour autant imaginer une quelconque malveillance de la part de la CA3B.

Madame CLERC indique qu'effectivement le terme "opacité" est sans doute mal choisi mais que force est de reconnaître que les éléments de la CLECT sont peu précis et peu compréhensibles.

Monsieur le Maire propose de fournir des informations complémentaires qui seront jointes au prochain compte-rendu.

Le Conseil Municipal, par 17 voix POUR et 1 abstention (L. CLERC), adopte le rapport de la CLECT tel que présenté.

➤ **ETAT : demande de subvention pour la rénovation de 2 courts de tennis au titre de la DETR 2020**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le projet de rénovation de 2 courts de tennis en béton poreux et la réfection de l'éclairage de ces courts prévus au cours de l'été 2020. Il indique que l'Etat est susceptible de participer au financement de cette opération au titre de la dotation d'équipements des territoires ruraux (DETR) et qu'il convient donc d'établir un dossier de demande de subvention.

Madame CLERC souhaite connaître la durée de vie d'un terrain de tennis en béton bitumineux.

Monsieur GRAS précise que la durée de vie moyenne est de 20 ans et rappelle que ces terrains ont été construits en 1985.

Madame DUBOIS demande si le club va participer au financement de cette rénovation.

Monsieur GRAS rappelle qu'il est convenu que le club prendra à sa charge le démoussage des terrains qui se fait ordinairement tous les 2 ans pour un montant compris entre 1 500 et 2 000 €.

Monsieur GRAS fait part que la Région Auvergne Rhône-Alpes est susceptible d'allouer une subvention à la commune et qu'il convient donc de la solliciter.

Monsieur le Maire présente le plan de financement suivant :

Fonds propres	autofinancement	43 804.00 €	53.42 %
Emprunts			
Sous-total autofinancement		43 804.00€	
Union Européenne			
Etat – DETR ou DSIL		12 000.00 €	14.63 %
Etat – autre (à préciser)			
Conseil Régional	Equipements sportifs	16 400.00 €	20.00 %
Conseil Départemental			
Fonds de concours CC ou CA	FSC – part thématique	9 796.00 €	11.95 %
Autres (à préciser)			
Sous-total subventions publiques		38 196.00 €	
TOTAL HT		82 000.00 €	100.00 %

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le programme de rénovation de 2 courts de tennis et sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2020.

➤ **SDIS : demande de subvention pour achat de matériels au titre de 2019**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le SDIS (Service départemental d'incendie et de secours) possède un dispositif d'aide financière allouée aux communes pour l'acquisition d'équipements de protection des sapeurs-pompiers volontaires, de petit matériel et de déclenchement d'alerte.

Sur l'année 2019, les achats effectués par la commune pour le Centre de Première Intervention s'élèvent à 1 696.20 € HT.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, sollicite une subvention auprès du SDIS de l'Ain pour les acquisitions réalisées en 2019 pour un montant HT de 1 696.20 €, dans la limite des taux et plafonds en vigueur.

➤ **Département : convention pour l'aménagement de car "village centre"**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que l'arrêt de car "Village centre" se caractérise par 2 points d'arrêt physiques implanté sur la RD 1079 de part et d'autre de la chaussée. Il est desservi par la ligne 118 du réseau interurbain, avec 6 courses journalières, et par le réseau TER ou car Région sur la ligne 30 avec 83 arrêts par semaine et par le réseau TUB de la CA3B sur les lignes 51 et 52 avec 6 courses quotidiennes.

La convention a pour objet de définir les modalités techniques et financières de cette opération qui consiste en la mise en accessibilité pour les personnes en situation de handicap des 2 points d'arrêt soit dans les 2 sens de circulation.

Le montant total des travaux s'élève à 38 490 € HT avec une participation de 25 000 € de la Région et de 9 745 € pour la CA3B.

Monsieur POBEL précise que les travaux, d'une durée de 4 semaines, ont pu être programmés durant l'été. Monsieur le Maire précise que sous les platanes de la place, il est envisagé la pose d'une fontaine. La commission "animation – embellissement – fleurissement" va travailler sur ce projet.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre la Commune, la Région, le Département et la CA3B.

➤ **Echange de terrain sans soulte**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération n° 2019-065 du 24 octobre 2019, il a été procédé au déclassement de 26 m² d'espaces verts de la VC 33 dite chemin de Bezaton aux fins de procéder à un échange avec les consorts TRIPOZ.

Vu les avis des Domaines n° 2019-301 V 1028 et 2019-301 V 1029 en date du 25 novembre 2018, il est proposé l'échange sans soulte suivant :

vendeurs	Parcelles vendues	Surface cadastrale
M. et Mme TRIPOZ	AC 207	29 m ²
Commune de Polliat	AC 208	26 m ²

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte cet échange et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte.

Monsieur le Maire indique qu'au fil des dossiers, on trouve des ajustements à effectuer entre le domaine public et des propriétés privées et que le Conseil sera donc amené à délibérer pour rendre effective ces intégrations dans le domaine public.

III) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

➤ Point sur les dossiers administratifs traités en 2019 :

- **Contrôle URSSAF 2016 à 2018 :**

Ce contrôle s'est déroulé sur juin et juillet et a mis à jour les éléments suivants :

- ✓ des bordereaux de cotisation non transmis en 2017
- ✓ un agent payé sans bulletin de salaire en mai 2017
- ✓ une absence d'affiliation au régime général du maire en exercice avant les élections partielles de 2018, ses indemnités cumulées entre la Commune et la CA3B dépassant le seuil d'assujettissement
- ✓ le forfait social non versé sur la retraite supplémentaire FONPEL du maire en exercice
- ✓ une absence de versement de la CGS et de la CRDS sur les indemnités du Chef de corps des sapeurs-pompiers

La vérification effectuée a entraîné un rappel de cotisations d'un montant de 18 744 € auquel s'ajoute 1 854 € de pénalités soit un total de 20 598 €.

La commune a sollicité la remise gracieuse des pénalités et a obtenu une déduction de 914 €.

- **Déclarations ATIACL :** déclaration pour les années 2013 à 2015

La Caisse des Dépôts a constaté une absence de déclaration de cotisations ATIACL (Allocation temporaire d'invalidité des agents des collectivités locales) pour les années 2013 à 2015. Les corrections ont été apportées et les déclarations prises en compte par la Caisse des Dépôts.

- **Logements communaux :** prise en compte de l'indice IRL

La commune a signé une convention avec l'Etat en juin 1999 pour la réhabilitation de 3 logements au-dessus de l'école élémentaire. Cette convention a fixé le montant du loyer maximum et les montants de révision : loyer révisable au 1^{er} juillet de chaque année, en fonction de l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE. Depuis le 1^{er} janvier 2010, ces loyers auraient dû être réactualisés sur la base de variation de l'indice de référence des loyers (IRL). Les loyers des 3 appartements ont donc été recalculés par rapport à l'indice IRL et l'augmentation interviendra donc au 1^{er} janvier 2019.

Monsieur CUBY demande si le logement situé au-dessus de l'école maternelle va être reloué. Monsieur le Maire répond que cela n'est pas possible, vu son état actuel.

Ce logement accessible depuis la cour de l'école maternelle ne pourrait pas être loué à des particuliers.

- **Dossiers Ad 'AP :**

Monsieur GRAS rappelle que suite au rendez-vous avec le service accessibilité de la DDT de début 2019, il avait été convenu de réaliser les travaux de mise en accessibilité des établissements recevant du public par bâtiment et non plus par année. En 2019, ont donc été programmés les travaux à la médiathèque, à l'école maternelle, à l'espace Coppé, à la garderie péri-scolaire et au multi-accueil. Il est nécessaire de déposer, auprès de la DDT et du SDIS un dossier d'autorisation de travaux par bâtiment.

Il est à noter qu'aucun dossier AT n'avait été déposé jusqu'à présent. C'est chose faite pour la médiathèque et l'Espace Coppé. Les 3 autres le seront dans les prochaines semaines.

Monsieur GRAS indique que les entreprises missionnées ont achevés les travaux programmés en 2019, reste à terminer la partie incombant au service technique de la commune, lequel est actuellement handicapé par l'absence d'un agent en congé maladie depuis septembre.

➤ Monsieur GRAS rappelle que la rencontre entre les membres de la commission et les associations se déroulera le samedi 14 décembre et précise qu'à ce jour 20 associations seront présentes.

➤ Monsieur BOZONNET indique que les travaux de la rue de la Croix sont achevés. Il reste le marquage et la pose du mobilier urbain. L'engazonnement sera effectué au printemps. Madame DOMMANGE fait remarquer que des véhicules se garent sur le trottoir et risquent d'abimer le revêtement de sable concassé.

Le busage du chemin des Jomins vient d'être réalisé. La réalisation de ces travaux, non-inscrits au budget 2019, se sont avérés nécessaires suite au début d'effondrement du talus lors des orages du mois d'août.

Concernant l'allée du stade, un point a été fait avec le cabinet Infratech, maître d'œuvre de l'opération. La consultation devrait pouvoir être lancée dans le courant du mois de janvier 2020 pour une réalisation des travaux au 1^{er} semestre 2020.

La société Naldéo, en charge de l'élaboration du schéma directeur d'assainissement, a effectué des relevés du réseau lors des nuits des 3 et 4 décembre.

➤ Madame CHANEL rappelle que le bulletin municipal, en cours de montage et d'impression, sera livré le 20 décembre pour une distribution avant le 31 décembre.

➤ Monsieur POBEL indique que les premiers raccordements à la fibre optique pourront avoir lieu dès le mois de janvier. Il rappelle que la commune a été divisée en 5 secteurs avec l'implantation de 5 armoires. Les liens suivants, qui seront rappelés dans le bulletin municipal, permettront de connaître les démarches à engager pour prétendre au raccordement :

Etapas fibre : <https://reseaux.orange.fr/reseau/maison/fibre-selon-orange>

Carte de couverture du réseau fibre : <https://reseaux.orange.fr/cartes-de-couverture/fibre-optique>

Test d'éligibilité Orange : <https://boutique.orange.fr/eligibilite>

Comité régional de Fleurissement : Monsieur POBEL rappelle que la commune a reçu, en 2007, le label "Village fleuri 1 fleur". Ce label récompense l'engagement des communes en faveur de la qualité de vie, la place accordée au végétal dans l'aménagement des espaces publics, le respect de l'environnement, l'attractivité touristique et la préservation du lien social. Pour conserver ce label qui n'est pas attribué de manière pérenne, des visites sont organisées périodiquement par le comité régional. Lors de sa visite du 12 juillet, les membres du comité ont pu apprécier les différents aménagements réalisés ces dernières années : la noue paysagère du Pré Vulin, l'espace ludique dans le périmètre des bassins de rétention, l'architecture du bâtiment Intermarché, l'alignement des plantations d'arbres le long de la RD 1079 en centre bourg, le parc de l'abbé Deschaud, le site du gymnase, le chemin des pêcheurs le long de la Veyle, sans oublier le décor floral imaginé par la commission "Fleurissement". Le 14 novembre, la commune a reçu un courrier confirmant son classement.

ZAC Pré Vulin : Monsieur POBEL fait le compte-rendu de la réunion entre la commune, l'Atelier du Triangle et la SEMCODA au cours de laquelle a été présentée l'esquisse de la deuxième tranche, qui regroupera une centaine de logements, ce qui est conforme au traité de concession. Une nouvelle rencontre est programmée le mercredi 11 décembre.

Monsieur POBEL indique que le bornage des terrains en ZA de Presle, en présence de la CA3B et des conjoints BLANC aura lieu le lundi 9 décembre. Ce même jour aura lieu la signature de la vente des terrains de la ZA entre la Commune et la CA3B.

Assemblée générale de la MJC : Monsieur POBEL a assisté à cette Assemblée générale qui s'est déroulée le 15 novembre. La MJC compte 70 adhérents pour 7 activités. Fin de l'activité danse, mise en place de cours d'anglais pour adulte au cours de cette saison. Les groupes de couture, au nombre de 3 vont passer à 4. Bilan financier : + 160 € et fonds social de 17 300 €.

➤ Madame CLERC indique que le Conseil municipal d'enfants va se réunir le 7 décembre et précise que les enfants ont un projet avec l'association "L'Anordinaire" de la Ferme du Peloux en 2020. Le CME accueillera ceux de Viriat, Péronnas, Saint-Denis-les-Bourg au printemps.

➤ Madame FAVIER remercie les élus qui ont participé à la mise en place du repas du CCAS et au rangement qui a suivi.

➤ Monsieur le Maire évoque le projet de maison de santé. Une réunion de présentation à la commission ad hoc été fixée au mercredi 18 décembre à 17 H 30.

➤ Madame FAVIER et Madame TRIPOZ présentent le diagnostic du territoire réalisé par la CA3B pour la petite enfance, l'enfance et la jeunesse et les seniors ainsi que les orientations à venir :

- Petite enfance :

- 1) Développer et diversifier l'offre d'accueil pour répondre à l'ensemble des besoins
- 2) Accompagner la professionnalisation des assistantes maternelles
- 3) Améliorer la lisibilité de l'offre d'accueil et développer l'information auprès des familles
- 4) Développer le soutien à la parentalité

- Enfance et Jeunesse :

- 1) Développer une offre plus adaptée aux besoins des territoires et des jeunes
- 2) Améliorer l'accès et l'information des enfants et des jeunes à l'offre du territoire
- 3) Améliorer la qualité de l'offre en développant les partenariats

- Seniors :

- 1) Faciliter l'accès des seniors à l'offre sanitaire, sociale et médico-sociale du territoire
- 2) Lutter contre l'isolement et faciliter le maintien à domicile des seniors

➤ Monsieur le Maire présente le "Profil croisé" de la commune, étude statistique qui mobilise les dernières données disponibles et présentées en 15 chapitres : Démographie, Petite enfance, Enfance-jeunesse, Familles, Seniors, Logement et immobilier, Habitat et énergie, Emploi, Revenus et précarité, Egalités femmes-hommes, Santé et handicap, Entreprises, Vie locale, Tourisme, Sécurité.

Prochain conseil municipal le 23 janvier 2020 à 19 H 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 00.

La Secrétaire de Séance,
Françoise CHANEL

Le Maire,
Bernard BIENVENU